

ATF 145 III 303 | TF, 21.05.2019, 4A_446/2018, 4A_448/2018*

L'introduction d'une action en constatation négative aux fins de s'assurer un certain for (forum running) n'est abusive que lorsqu'elle consacre une attitude contradictoire et est ainsi de nature à décevoir des attentes légitimes de la partie adverse, ce qui doit être admis de façon restrictive.

Le Tribunal fédéral revient sur sa jurisprudence antérieure et abandonne l'exigence du lien de proximité nécessaire pour recueillir les preuves et se prononcer sur la cause (« Sach- und Beweisnähe ») lorsqu'une partie introduit une action en constatation négative sur la base de l'art. 5 ch. 3 CL.

Enfin, pour déterminer le lieu de l'acte, il importe de déterminer quel est l'évènement déterminant dans la chaîne de causalité. Dès lors, même si deux filiales n'ont pas participé à une prise de décision stratégique par la maison mère, le fait qu'elles aient suivi cette stratégie suffit pour retenir le lieu de l'acte à leur égard au siège de la société mère.

Faits

Dans le cadre de l'introduction d'un système de distribution sélective, un groupe horloger suisse met fin à la collaboration avec certains distributeurs qui commercent des montres et des pièces de rechange de ce groupe.... [Lire la suite](#)